DÉPARTEMENT
DES HAUTES-PYRÉNÉES
——
CANTON DE BORDÈRES/ECHEZ
——
COMMUNE D'IBOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2025ARR056

OBJET : Arrêté portant réglementation sur la circulation et le stationnement rue du la Traversole, du Pradet, du Sendé et Brûlée.

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'IBOS

VU Le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-2, L.2213-3 et L.2213-4 ;

VU Le Code de la route notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

VU La demande du 11/04/2025 de l'entreprise **2B RESEAUX sise 40 rue de la Bastide 64800 ASSON représentée par Monsieur Ludovic CHIPAULT.**

CONSIDERANT Que pour permettre l'exécution de **travaux de mise en souterrain des réseaux BT 230/400V sur les postes 65226P27 et 65226P22 Traversole,** ainsi que pour assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise ou de personne chargée de leur réalisation, et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Du 19/05/2025 au 03/10/2025 inclus, le stationnement sera interdit au niveau de la zone des travaux.
La circulation sera alternée par feux tricolores et la vitesse sera limitée à 30 km/h avec basculement sur chaussée opposée dans les rues précitées en objet au niveau de la zone des travaux pour permettre le déroulement des travaux par l'entreprise.
Les véhicules chargés des travaux sont autorisés à stationner sur la zone du chantier.

ARTICLE 2 : Des panneaux de signalisation et des barrières seront mis en place par l'entreprise **2B RESEAUX,** pour permettre le respect des dispositions précitées.

ARTICLE 3 : Les infractions aux prescriptions du présent arrêté, qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires, seront constatées par des procès verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :
- Une ampliation du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Fait à IBOS,
le 17/04/2025

Le Maire,
Gisèle VINCENT

MAIRIE D'IBOS (Hautes-Pyrénées)